



Bruxelles, le 4.9.2014
C(2014) 6141 final

ANNEXES 1 to 4

ANNEXES

à la décision d'exécution de la Commission

du

**établissant les listes de documents justificatifs devant être présentés par les demandeurs
de visas en Algérie, au Costa Rica, au Mozambique et en Ouzbékistan**

ANNEXE I

Liste des documents justificatifs devant être présentés par les demandeurs de visas en Algérie

1) Preuve de l'objet du voyage:

(a) Voyage d'affaires

- Lettre d'invitation d'une entreprise du pays Schengen de destination principale, précisant le motif de la visite et la (ou les) date(s), accompagnée de documents justificatifs de la relation commerciale (contrats, factures, correspondance, preuves d'importation, etc.).

(b) Mission officielle

- Note verbale ou ordre de mission: prénom(s) et nom(s) de la personne missionnée; intitulé officiel du poste; objet du voyage; date de recrutement; engagement de l'entité d'origine à couvrir les frais de voyage de la personne missionnée.

(c) Visite familiale/privée

- Invitation émanant de la famille d'accueil, le cas échéant (certains États membres peuvent exiger l'utilisation d'un formulaire spécifique pour la lettre d'invitation.)
- Dans le cas d'une visite familiale: preuve du lien de parenté (fiche familiale d'état civil, par exemple).

(d) Tourisme

- Réservation d'hôtel

2) Preuve de l'hébergement pendant le (ou les) séjour(s):

- confirmation de l'hébergement par l'entreprise invitante, ou
- réservation d'hôtel, ou
- attestation d'hébergement privé mentionnant la prise en charge des frais par l'hôte, ou
- preuve de la location ou de la propriété d'un bien immobilier, ou
- preuve de moyens suffisants pour couvrir les frais d'hébergement.

3) Justificatifs des moyens de subsistance pendant le (ou les) séjour(s) dans l'espace Schengen:

- prise en charge des frais par l'entité invitante ou l'entité d'origine (certains États membres exigent l'utilisation d'un formulaire national spécifique), ou
- prise en charge des frais par une personne privée (avec preuve des ressources de l'hôte ou du garant) (certains États membres exigent l'utilisation d'un formulaire national spécifique), ou
- relevé d'un compte bancaire en Algérie pour les trois derniers mois, ou

- autre justificatif des ressources financières disponibles durant le séjour (carte de crédit internationale, chèques de voyage, etc.).
- 4) Justificatifs de la stabilité de la situation socioéconomique (permettant d'apprécier la volonté du demandeur de quitter l'espace Schengen avant l'expiration du visa demandé):
- fonctionnaires: arrêté de nomination ou attestation de fonction et dernier bulletin de salaire;
 - salariés: attestation d'emploi ou contrat de travail récent + bulletins de salaire des trois derniers mois, attestation d'affiliation à la CNAS (caisse nationale d'assurances sociales) ou, à défaut, lettre explicative de l'employeur;
 - commerçants: justificatif d'inscription au registre du commerce + attestation d'affiliation à la CASNOS (caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés) + formulaire C20 mentionnant le chiffre d'affaire et le bilan + relevés bancaires des trois derniers mois;
 - agriculteurs: attestation d'exploitant agricole + carte d'agriculteur + dernière déclaration du revenu annuel;
 - retraités: attestation de perception d'une pension de retraite;
 - étudiants ou mineurs: justificatifs de la situation sociale ou professionnelle des parents et, le cas échéant, certificat de scolarité ou carte d'étudiant;
 - demandeurs sans profession: preuves d'une situation socioéconomique adéquate (par exemple certificat de mariage, livret de famille, documents confirmant la propriété d'un bien immobilier).
- 5) Ressortissants non algériens:
- titre de séjour algérien, valable au minimum trois mois après l'expiration du visa demandé ou, en cas d'expiration, accompagné d'une lettre du demandeur confirmant qu'il a demandé le renouvellement de son titre de séjour mais que celui-ci n'a pas encore été délivré.
- 6) Mineurs:
- le consentement de l'autorité parentale ou du tuteur légal ne devrait être exigé que si le mineur voyage seul ou avec un seul des deux parents. Il convient évidemment de déroger à cette règle si le parent isolé avec lequel le mineur doit voyager détient seul l'autorité parentale.
- 7) Documents à fournir par les personnes exerçant une profession/activité spécifique:
- membre du gouvernement, du Parlement ou du Conseil constitutionnel: note verbale, attestation de fonction ou autre document officiel;
 - personnel de la délégation européenne, d'une ambassade, d'un consulat ou d'un organisme officiel d'un État Schengen ou d'un autre État membre de l'UE: attestation de fonction délivrée par la délégation européenne, l'ambassade ou le consulat;
 - notaire: arrêté d'installation;

- autres professions organisées en ordre professionnel (médecins, chirurgiens, dentistes, pharmaciens, avocats, architectes et membres de leur famille): attestation de l'ordre professionnel;
- magistrats: attestation de fonction délivrée par le ministère de la justice;
- hauts fonctionnaires (les fonctionnaires de l'État algérien appartenant à un corps du groupe A au sens de l'article 8 du Statut de la fonction publique algérienne) et les personnes nommées à un «poste supérieur» ou à une «fonction supérieure de l'État» au sens de l'article 15 dudit Statut): attestation de fonction délivrée par l'administration compétente;
- universitaire (assistant, maître-assistant, maître de conférence, directeur, doyen de faculté, recteur): attestation de fonction délivrée par l'établissement d'enseignement supérieur;
- officiers de l'armée algérienne: attestation de fonction délivrée par le ministère de la défense nationale (DREC);
- journaliste: attestation d'emploi délivrée par l'organe de presse ou la société de diffusion;
- conjoint et enfants (mineurs ou non) à charge des personnes précitées: fiche familiale d'état civil prouvant le lien de parenté.

ANNEXE II

Liste des documents justificatifs devant être présentés par les demandeurs de visa au Costa Rica

1. Documents justificatifs devant être produits par tous les demandeurs:
 - documents prouvant la résidence légale au Costa Rica (titre de séjour ou carte d'immigration). Ce document doit être valable trois mois après la date à laquelle le demandeur a prévu de quitter le territoire des États membres.
2. Documents prouvant que le demandeur possède des moyens de subsistance suffisants, tant pour la durée du séjour envisagé que pour le retour dans son pays d'origine ou de résidence, ou pour le transit vers un pays tiers, tels que:
 - bulletins de salaire;
 - relevé récent d'un compte bancaire personnel ou solde des trois derniers mois, respectivement émis et établi par la banque;
 - cartes de débit ou de crédit et relevés de cartes de débit ou de crédit;
 - original de la lettre de l'employeur;
 - copie du récépissé de prestations de sécurité sociale;
 - revenus réguliers provenant de biens immobiliers dont le demandeur est propriétaire;
 - justificatif de prise en charge (par exemple engagement officiel, bourse d'études ou de recherches, etc.).

Le montant des ressources suffisantes exigé par chacun des États membres dépend de la législation nationale. Il est conseillé de prendre contact avec l'ambassade ou le consulat concerné(e) pour obtenir des informations précises avant d'introduire une demande.

3. Documents permettant d'apprécier la volonté du demandeur de quitter le territoire des États membres avant l'expiration du visa, tels que:
 - emploi;
 - certificats de scolarité des enfants à charge du demandeur;
 - titre de propriété d'une maison, d'un appartement ou d'autres biens immobiliers;
 - certificat de mariage (si un seul parent voyage).
4. Réservation d'un billet de retour ou itinéraire de voyage organisé établi par un tour-opérateur.
5. Les mineurs voyageant seuls ou avec un seul de leurs deux parents doivent présenter:
 - une lettre d'autorisation des deux parents ou du tuteur légal/des tuteurs légaux;
 - une copie de l'acte de naissance du mineur;
 - les cartes d'identité ou les passeports des deux parents ou du tuteur légal/des tuteurs légaux.

Les documents attestant la garde exclusive d'un mineur sont les suivants:

- acte de naissance ne mentionnant qu'un seul des deux parents;
- décision de justice prononçant le divorce et statuant sur la garde du mineur, ou
- acte de décès de l'un des deux parents.

6. Documents à présenter en fonction de l'objet du voyage:

(a) transit aéroportuaire:

- sont nécessaires la preuve de l'autorisation légale (visa, s'il y a lieu) d'entrer dans le pays de destination finale et les billets pour la poursuite du voyage.

(b) tourisme:

- preuve d'hébergement dans le ou les États membres (c'est-à-dire la réservation confirmée de l'hôtel).
- plan de voyage: itinéraire délivré par l'agence de voyages, s'il y a lieu.

(c) visite à la famille ou à des amis:

- preuve du lien entre le demandeur de visa et la personne à laquelle il prévoit de rendre visite (certificat de naissance, certificat de mariage, correspondance, photos, etc.);
- invitation officielle écrite et signée ou document de prise en charge émanant de l'hôte conformément à la législation interne de l'État membre concerné.

Les États membres ci-après exigent que les demandeurs présentent les formulaires nationaux pour prouver qu'ils seront pris en charge et/ou hébergés en cas de visites à des membres de leur famille ou à des amis: Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovénie et Suède.

(d) voyage à caractère professionnel:

- invitation de l'entreprise ou de l'organisation établie dans le pays Schengen. Les États membres de l'UE mentionnés ci-après exigent la présentation de formulaires nationaux pour attester la prise en charge et/ou l'hébergement des visiteurs en voyage d'affaires: Autriche et Italie;
- preuve de l'existence de relations commerciales, contractuelles ou professionnelles dans l'État membre;
- documents délivrés dans le pays d'origine ou le pays de résidence légale prouvant la situation commerciale, professionnelle ou financière du demandeur (certificats délivrés par la chambre de commerce, licences commerciales ou professionnelles, etc.).

(e) traitement médical:

- certificat médical délivré dans le pays d'origine ou au Costa Rica indiquant la maladie du patient (le demandeur);
- déclaration de l'établissement de soins (hôpital, sanatorium, etc.) ou du médecin de l'État membre confirmant qu'ils admettront le patient, et mentionnant le type de traitement, le coût, la date de début et la durée estimée du séjour;
- preuve que le demandeur possède les ressources suffisantes pour couvrir toute la durée du traitement médical et du séjour (hébergement, indemnités journalières, rapatriement du patient et de l'accompagnant).

(f) études (90 jours max.):

- preuve de l'inscription ou de l'admission dans un établissement d'enseignement de l'État membre;
- preuve d'obtention d'une bourse pour étudier dans un établissement d'enseignement de l'État membre. Si la bourse d'étude ne suffit pas à couvrir les dépenses liées au séjour dans le pays, le demandeur devrait fournir des éléments complémentaires attestant qu'il possède des ressources suffisantes;
- déclaration du demandeur selon laquelle il dispose d'un logement adéquat et de ressources suffisantes.

(g) voyage à des fins culturelles, sportives, éducatives, de formation professionnelle ou de recherche:

- hébergement: copie d'une réservation d'hôtel ou preuve d'un autre logement pour toute la durée du séjour dans l'État membre de destination;
- invitation officielle délivrée par l'organisateur: document officiel ou lettre d'invitation émanant de l'organisateur de la manifestation culturelle, sportive ou de l'activité de formation professionnelle, d'éducation ou de recherche, ou lettre d'acceptation, revêtue d'un cachet et signée, délivrée par l'université ou l'institution de l'État membre de destination.

ANNEXE III

Liste des documents justificatifs devant être présentés par les demandeurs de visa au Mozambique

- I. Exigences générales concernant tous les demandeurs de visa
 - Non ressortissant du Mozambique: carte d'identité de résident étranger (*Documento de Identificação de Residente Estrangeiro - DIRE*);
 - mineur: le consentement de l'autorité parentale ou du tuteur légal ne devrait être exigé que si le mineur voyage seul ou avec un seul des deux parents. Il convient de déroger à cette règle si le parent isolé avec lequel le mineur doit voyager détient seul l'autorité parentale. Le consentement devrait être donné dans le formulaire ad hoc en vigueur au Mozambique;
 - la réservation d'un billet de retour (le billet émis doit être produit lorsque le visa est délivré.).
- II. Documents à présenter en fonction de l'objet du voyage
 - (1) Mission officielle ou voyage officiel
 - Pour les ressortissants mozambicains: note délivrée par le ministère ou l'institution concerné(e);
 - pour les non-Mozambicains: note verbale délivrée par l'ambassade du pays concerné et carte diplomatique.
 - (2) Voyage ayant pour objet une conférence d'affaires (à des fins professionnelles)
 - Lettre d'invitation de l'institution qui organise la conférence ou de l'entreprise;
 - lettre délivrée par l'autorité compétente (par exemple l'employeur) exposant l'objet du voyage;
 - lettre de la personne ou entité prenant en charge les frais de déplacement et le séjour.
 - (3) Voyage ayant pour objet une visite familiale
 - Lettre d'invitation avec attestation d'hébergement et attestation de ressources financières (relevé de compte ou bulletin de salaire), copie de la carte d'identité et passeport de la personne invitante;
(L'Allemagne, l'Autriche, le Danemark¹, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et le Portugal exigent des demandeurs qu'ils apportent ces preuves en utilisant un formulaire national - voir les sites web des États membres concernés.)
 - preuve du lien de parenté (acte de naissance ou certificat de mariage, par exemple) avec l'hôte ou la personne invitante.

¹ Danemark: un formulaire national peut être requis si le Danemark est représenté par un autre État membre.

- Lettre de l'employeur (preuve d'un contrat de travail, attestation d'emploi, informations relatives à la situation professionnelle)

(4) Voyage à des fins touristiques

- Présentation des justificatifs de l'itinéraire, notamment si la personne concernée a l'intention de se rendre dans plus d'un État membre;
- réservations d'hôtel;
- relevé de compte bancaire au nom du demandeur, devant faire apparaître les mouvements de fonds sur une certaine période, par exemple les trois derniers mois;
- lettre de l'employeur (preuve d'un contrat de travail, attestation d'emploi, informations relatives à la situation professionnelle).

(5) Voyage ayant pour objet des études, une formation ou un stage

- Preuve de l'inscription auprès de l'institution concernée;
- relevés de compte bancaire au nom du demandeur, devant faire apparaître les mouvements de fonds sur une certaine période, par exemple les trois derniers mois.

(6) Voyage ayant pour objet un traitement médical

- Attestation délivrée par un médecin et/ou par un établissement de soins certifiant que le traitement considéré comme nécessaire n'est pas disponible au Mozambique;
- document officiel émanant de l'établissement de soins, confirmant que celui-ci peut procurer le traitement médical en question et que le patient y sera admis à cette fin;
- preuve de ressources financières suffisantes pour payer le traitement médical et les frais y afférents (relevés de compte bancaire au nom du demandeur, devant faire apparaître des mouvements de fonds sur une certaine période, par exemple les trois derniers mois);
- attestation du paiement préalable du traitement médical.

ANNEXE IV

Liste des documents justificatifs devant être présentés par les demandeurs de visa en Ouzbékistan

- I. Documents justificatifs devant être produits par tous les demandeurs
- (1) Preuve de résidence en Ouzbékistan
 - (2) Réservation du billet aller-retour
 - (3) Preuve de ressources financières correspondant au moins à la somme minimum requise pour chaque jour de visite dans un État membre:
 - relevés de compte bancaire originaux des trois derniers mois (tous les demandeurs);
 - carte de crédit internationale avec relevé de carte de crédit le plus récent (tous les demandeurs);
 - certificat de salaire mentionnant le niveau de rémunération sur les 12 derniers mois (si le demandeur est salarié);
 - confirmation de l'employeur ou de l'établissement d'enseignement concernant l'emploi et le poste occupé (si le demandeur est salarié) ou le statut d'étudiant (si le demandeur est étudiant);
 - livret d'antécédents de travail/professionnels (si le demandeur est salarié);
 - acceptation de l'employeur ou de l'établissement d'enseignement de la demande de congé (si le demandeur est salarié) ou des vacances (si le demandeur est étudiant);
 - copie du bulletin du registre du commerce ou de la licence (si le demandeur est propriétaire de société ou non-salarié);
 - relevé de paiement des impôts (si le demandeur est propriétaire de société ou non-salarié);
 - carnet de pension (si le demandeur est retraité), et/ou
 - toute autre preuve de ressources financières (par exemple justificatifs d'envois de fonds, contrat de location d'un bien immobilier, original d'une attestation de prise en charge ou autre formulaire idoine de prise en charge si celui-ci est également accepté par l'État membre, justificatif de bourse d'étude ou de bourse de recherche, etc.).
 - (4) Preuve confirmée de l'hébergement, selon l'objet de la visite, pour toute la durée du séjour
 - (5) Preuve de liens de parenté en Ouzbékistan (original des passeports du conjoint et des enfants, actes de naissance des enfants, acte de mariage, etc.)
 - (6) Exigences complémentaires pour les mineurs d'âge (moins de 18 ans)

- acte de naissance du demandeur²;
- copie des passeports des deux parents³;
- autorisation légalisée du parent ou du tuteur légal si le mineur voyage seul ou avec un seul de ses parents⁴.

II. Documents justificatifs à présenter en fonction de l'objet du voyage

(a) Transit

- Preuve de l'autorisation légale (visa ou exemption de visa) d'entrer dans le pays de destination finale.

(b) Tourisme

- Réservation prépayée d'un hôtel ou d'une résidence de vacances, ou
- justificatif du paiement d'un voyage à forfait, ou
- autre preuve confirmée de l'hébergement.

(c) Visites à la famille ou à des amis

- Certificat original de prise en charge et d'hébergement validé par les autorités locales dans l'État membre de destination (formulaire national) et/ou invitation originale au nom du demandeur signée par la personne invitante, copie du passeport de la personne invitante et copie du titre de séjour (pour les ressortissants de pays tiers). Il convient de vérifier les formalités administratives nationales spécifiques exigées par l'État membre de destination;
- certificat confirmant les liens de parenté et copie du passeport d'un parent (dans le cas d'une visite à des parents).

(d) Voyage à caractère professionnel

- Invitation officielle au nom du demandeur de la part d'une entreprise ou d'une autorité conviant le demandeur à participer à des entretiens, à des conférences ou à des manifestations à caractère commercial, industriel ou professionnel et confirmant la prise en charge financière du séjour, ainsi que tout document démontrant l'existence de relations commerciales ou professionnelles, ou
- billets d'entrée à des foires, à des congrès ou à des manifestations similaires, ou
- autres documents attestant les activités commerciales ou les relations commerciales à l'égard de l'État membre;
- extrait du registre du commerce ou licence de l'entreprise invitante;

²Dans le cas d'un enfant né hors mariage, déclaration du bureau d'état civil confirmant l'accord du père de figurer sur l'acte de naissance

³ Un seul passeport s'il s'agit d'un parent isolé, ou si un parent détient seul le droit de garde (dans ce dernier cas, un justificatif attestant le droit de garde exclusif doit être produit).

⁴ Il sera dérogé à cette règle si le parent avec lequel le mineur va voyager détient seul l'autorité parentale.

- réservation d'un hôtel ou confirmation de la part de l'entreprise invitante si celle-ci prend en charge l'hébergement.
- (e) Voyage ayant pour objet la participation à des événements culturels ou sportifs, à des activités d'éducation, de recherche ou de formation professionnelle
- Lettre d'invitation ou document officiel au nom du demandeur délivré(e) par l'organisateur de la manifestation culturelle, sportive ou de l'activité de formation professionnelle, d'éducation ou de recherche, ou lettre d'admission de l'université ou de l'institution de l'État membre de destination, mentionnant la durée du séjour, et la confirmation de la prise en charge du séjour;
 - réservation d'hôtel prépayée ou attestation d'un autre type hébergement pour toute la durée du séjour dans l'État membre (par exemple, réservation d'une chambre en résidence universitaire);
 - lettre d'autorisation des autorités ouzbèkes compétentes dans le cas de voyages de groupe, confirmant l'autorisation de voyager accordée aux différents membres de ce groupe.
- (f) Traitement médical
- Lettre d'invitation ou document officiel au nom du demandeur délivré(e) par la clinique d'accueil ou par un médecin dans l'État membre confirmant la nécessité, le coût et la durée estimés du traitement médical, et confirmant la nécessité d'un accompagnant (s'il y a lieu);
 - preuve de paiement du traitement médical, ou
 - certificat original de prise en charge validé par les autorités locales de l'État membre de destination (formulaire national) ou autre formulaire idoine de prise en charge, si celui-ci est également accepté par l'État membre;
 - réservation d'hôtel prépayée ou invitation personnelle originale avec la signature légalisée de la personne invitante, confirmant la disponibilité de l'hébergement;
- (g) Délégations officielles
- Copie de l'invitation officielle émise par l'État membre de destination ou une organisation internationale;
 - note verbale émise par le ministère ou l'autorité compétent(e), confirmant que le demandeur est membre d'une délégation officielle voyageant dans l'État membre afin de participer à la manifestation précisée dans l'invitation, et mentionnant la personne ou entité qui finance les frais de séjour.
-